

Image not found or type unknown



Titre de sejour ou visa en france

Par **blondi**, le **07/05/2009** à **21:50**

Bonjour,rnrnj'ai un ami en allemagne qui bénéficie d'un titre de séjour allemand,rnet je voudrais savoir si mon ami peut venir en france et demander un titre de séjour chez nous?rnrnmerci de votre réponse

Par **anais16**, le **08/05/2009** à **10:46**

Bonjour,rnrnles ressortissants de pays tiers titulaires d'un titre de séjour dans l'un des Etats Schengen sont dispensés de visa s'ils souhaitent se rendre dans un autre Etat Schengen pour une durée de moins de trois mois (principe de libre circulation).rnPar contre, si votre ami souhaite s'installer durablement en France (plus de trois mois) il devra bien sûr demander un titre de séjour en France.